

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Alloy Sn63-Pb37 WS 488



## Section 1. Identification

**Identificateur SGH du produit** : Alloy Sn63-Pb37 WS 488

**Numéro de référence** : GHS004

**Autres moyens d'identification** : For all alloys Sn - Pb WS488

**Type de produit** : Solide. [Pâte à braser]

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Non applicable.

**Données relatives au fournisseur** : AIM  
9100 Henri Bourassa East  
Montreal, QC  
H1E 2S4  
(514) 494-2000

In the United States:  
AIM  
25 Kenney Drive  
Cranston, RI 02920  
(800) CALL-AIM

In México  
AIM Soldadura de México  
Circuito Interior Norte # 460  
Parque Industrial Salvarcar  
Ciudad Juárez, Chih.  
(656) 630-0032

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : INFOTRAC  
North America: (800) 535-5053  
International: (352) 323-3500

## Section 2. Identification des dangers

**Statut OSHA/HCS** : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

**Classement de la substance ou du mélange** : SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 1B  
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B  
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger

## Section 2. Identification des dangers

- Mentions de danger** :
- Peut provoquer une allergie cutanée.
  - Peut provoquer le cancer.
  - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
  - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Conseils de prudence**
- Prévention** :
- Se procurer les instructions avant utilisation. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Ne pas respirer les poussières. Le port de vêtements de travail contaminés ne doit pas être autorisé hors du lieu de travail. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Intervention** :
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.
- Stockage** :
- Garder sous clef.
- Élimination** :
- Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Dangers non classés ailleurs** :
- Aucun connu.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : For all alloys Sn - Pb WS488

| Nom des ingrédients                                                             | %         | Numéro CAS |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|
| Étain                                                                           | ≥50 - ≤75 | 7440-31-5  |
| plomb                                                                           | ≥25 - ≤50 | 7439-92-1  |
| terpinéol                                                                       | ≤3        | 8000-41-7  |
| Colophane, produit de décomposition thermique de baguettes de soudure à âme de, | ≤1        | 8050-09-7  |
| oxyde de bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyle)                                         | <1        | 143-24-8   |

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** :
- Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** :
- Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

## Section 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

- Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxyde/oxydes de métal

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

- Remarque** : La partie métallique du produit est ininflammable. Le médium organique peut être inflammable si exposé à une flamme nue.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

- Grand déversement** : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients                                                             | Limites d'exposition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Étain                                                                           | <b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020).</b><br>TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> , (as Sn) 8 heures. Forme: Fraction inhalable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| plomb                                                                           | <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).</b><br>TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 10 heures.<br><b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).</b><br>TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> , (as Sn) 8 heures.<br><b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020).</b><br>TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> , (as Pb) 8 heures.<br><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b><br>TWA: 50 µg/m <sup>3</sup> , (as Pb) 8 heures.<br><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).</b><br>TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).</b><br>TWA: 50 µg/m <sup>3</sup> , (as Pb) 8 heures. |
| terpinéol                                                                       | Aucune.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Colophane, produit de décomposition thermique de baguettes de soudure à âme de, | <b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020).</b><br><b>Sensibilisant cutané. Sensibilisant par inhalation.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| oxyde de bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyle)                                         | Aucune.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

|                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>               | : Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Contrôle de l'action des agents d'environnement</b> | : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Mesures de protection individuelle</b>              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Mesures d'hygiène</b>                               | : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.                                                                                                                                         |
| <b>Protection oculaire/faciale</b>                     | : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Protection de la peau</b>                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Protection des mains</b>                            | : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. |
| <b>Protection du corps</b>                             | : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Autre protection pour la peau</b>                   | : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Protection respiratoire</b>                         | : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

|                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| <b>État physique</b>      | : Solide. [Pâte à braser] |
| <b>Couleur</b>            | : Gris foncé.             |
| <b>Odeur</b>              | : Amine comme. [Faible]   |
| <b>Seuil olfactif</b>     | : Non disponible.         |
| <b>pH</b>                 | : Non disponible.         |
| <b>Point de fusion</b>    | : Non disponible.         |
| <b>Point d'ébullition</b> | : Non disponible.         |
| <b>Point d'éclair</b>     | : Non applicable.         |
| <b>Taux d'évaporation</b> | : Non disponible.         |

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>                               | : Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.<br>La partie métallique du produit est ininflammable. Le médium organique peut être inflammable si exposé à une flamme nue. |
| <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b> | : Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Tension de vapeur</b>                                             | : Non disponible.                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Densité de vapeur</b>                                             | : Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Densité relative</b>                                              | : Non disponible.                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Solubilité</b>                                                    | : Partiellement soluble dans les substances suivantes: méthanol.<br>Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.                                                                                                                             |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                                         | : Non disponible.                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                          | : Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                               | : Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Température de décomposition</b>                                  | : Non disponible.                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Viscosité</b>                                                     | : Dynamique: 350 à 1200 mPa·s (350 à 1200 cP)                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>                                 | : Non disponible.                                                                                                                                                                                                                                      |

## Section 10. Stabilité et réactivité

|                                            |                                                                                                                              |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réactivité</b>                          | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.                            |
| <b>Stabilité chimique</b>                  | : Le produit est stable.                                                                                                     |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.                       |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | : Aucune donnée spécifique.                                                                                                  |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | : Aucune donnée spécifique.                                                                                                  |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                                                                                       | Résultat    | Espèces | Dosage      | Exposition |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------|-------------|------------|
| terpinéol<br>Colophane, produit de décomposition thermique de baguettes de soudure à âme de,<br>oxyde de bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyle) | DL50 Orale  | Rat     | 4300 mg/kg  | -          |
|                                                                                                                                         | DL50 Orale  | Rat     | 7600 mg/kg  | -          |
|                                                                                                                                         | DL50 Cutané | Rat     | >6900 mg/kg | -          |
|                                                                                                                                         | DL50 Orale  | Rat     | 3850 mg/kg  | -          |

#### Irritation/Corrosion

## Section 11. Données toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient       | Résultat                   | Espèces                           | Potentiel | Exposition       | Observation |
|-----------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|-----------|------------------|-------------|
| terpinéol                               | Yeux - Léger irritant      | Mammifère - espèces non précisées | -         | 12.5 %           | -           |
|                                         | Peau - Modérément irritant | Lapin                             | -         | 24 heures        | -           |
| oxyde de bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyle) | Yeux - Léger irritant      | Lapin                             | -         | 500 mg<br>500 mg | -           |

### Sensibilisation

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Une surexposition aux fumées pourrait irriter les voies respiratoires, digestives et les yeux. Une surexposition aux fumées d'oxyde d'étain pourrait entraîner une pneumoconiose bénigne (la stannose).

### Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP                                                          |
|-----------------------------------|------|------|--------------------------------------------------------------|
| plomb                             | -    | 2B   | Raisonnablement prévu comme un cancérigène pour les humains. |

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

| Nom   | Catégorie   | Voie d'exposition | Organes cibles |
|-------|-------------|-------------------|----------------|
| plomb | Catégorie 2 | -                 | -              |

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

## Section 11. Données toxicologiques

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Généralités** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Peut nuire au fœtus.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Peut nuire à la fertilité.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

| Voie  | Valeur ETA   |
|-------|--------------|
| Orale | 172000 mg/kg |

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

## Section 12. Données écologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient       | Résultat                            | Espèces                                                                                  | Exposition |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| plomb                                   | Aiguë CE50 105 ppb Eau de mer       | Algues - Chaetoceros sp. - Phase de croissance exponentielle                             | 72 heures  |
|                                         | Aiguë CE50 0.489 mg/l Eau de mer    | Algues - Ulva pertusa                                                                    | 96 heures  |
|                                         | Aiguë CE50 8000 µg/l Eau douce      | Plantes aquatiques - Lemna minor                                                         | 4 jours    |
|                                         | Aiguë CL50 530 µg/l Eau douce       | Crustacés - Ceriodaphnia reticulata                                                      | 48 heures  |
|                                         | Aiguë CL50 0.594 mg/l Eau douce     | Daphnie - Daphnia magna                                                                  | 48 heures  |
|                                         | Aiguë CL50 0.44 ppm Eau douce       | Poisson - Cyprinus carpio - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 96 heures  |
|                                         | Chronique NOEC 0.25 mg/l Eau de mer | Algues - Ulva pertusa                                                                    | 96 heures  |
|                                         | Chronique NOEC 0.03 µg/l Eau douce  | Poisson - Cyprinus carpio                                                                | 4 semaines |
|                                         | CE10 2871 mg/l                      | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata                                                 | 72 heures  |
|                                         | CE50 8996 mg/l                      | Plantes aquatiques - Pseudokirchneriella subcapitata                                     | 72 heures  |
| oxyde de bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyle) | CE50 7467 mg/l                      | Daphnie                                                                                  | 48 heures  |
|                                         | CL50 >5000 mg/l                     | Poisson - Brachydanio rerio                                                              | 96 heures  |

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                                                                                       | LogKoe           | FBC        | Potentiel        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------|------------------|
| terpinéol<br>Colophane, produit de décomposition thermique de baguettes de soudure à âme de,<br>oxyde de bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyle) | 2.6<br>1.9 à 7.7 | 24.13<br>- | faible<br>élevée |
|                                                                                                                                         | -0.84            | -          | faible           |

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux

## Section 13. Données sur l'élimination

déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

|                                              | Classification pour le DOT                                                                                                                                                                                                                      | Classification pour le TMD | Classement mexicain | ADR/RID         | IMDG            | IATA            |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Numéro ONU                                   | Non réglementé.                                                                                                                                                                                                                                 | Non réglementé.            | Non réglementé.     | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | -                                                                                                                                                                                                                                               | -                          | -                   | -               | -               | -               |
| Classe de danger relative au transport       | -                                                                                                                                                                                                                                               | -                          | -                   | -               | -               | -               |
| Groupe d'emballage                           | -                                                                                                                                                                                                                                               | -                          | -                   | -               | -               | -               |
| Dangers environnementaux                     | Non.                                                                                                                                                                                                                                            | Non.                       | Non.                | Non.            | Non.            | Non.            |
| Autres informations                          | <b>Quantité à déclarer</b><br>30.888 lb / 14.023 kg. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer. |                            |                     |                 |                 |                 |

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Référencé

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: TIN; LEAD

**New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Lead

**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: TIN; LEAD

**Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: TIN; LEAD COMPOUNDS

### Californie prop. 65

**ATTENTION:** Ce produit peut vous exposer à Lead, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

| Nom des ingrédients | Cancer | Effet sur la reproduction | Pas de niveau de risque significatif | Posologie maximum acceptable |
|---------------------|--------|---------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| plomb               | Oui.   | Oui.                      | Oui.                                 | Oui.                         |

### Réglementations Internationales

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

| Nom des ingrédients | Nom de la liste          | Statut    |
|---------------------|--------------------------|-----------|
| Lead (Pb)           | Métaux lourds - Annexe 1 | Référencé |

### Listes internationales

#### Répertoire national

**Australie** : Indéterminé.

**Canada** : Indéterminé.

**Chine** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Europe** : Indéterminé.

**Japon** : **Inventaire du Japon (CSCL):** Indéterminé.  
**Inventaire japonais (ISHL):** Indéterminé.

**Malaisie** : Indéterminé

**Nouvelle-Zélande** : Indéterminé.

**Philippines** : Indéterminé.

**République de Corée** : Indéterminé.

**Taïwan** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Turquie** : Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Hazardous Material Information System (États-Unis)

|                   |   |   |
|-------------------|---|---|
| Santé             | * | 2 |
| Inflammabilité    |   | 1 |
| Risques physiques |   | 0 |
|                   |   |   |

### National Fire Protection Association (États-Unis)



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

### Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification                                                             | Justification     |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1                                      | Méthode de calcul |
| CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 1B                                               | Méthode de calcul |
| TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B                               | Méthode de calcul |
| TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2 | Méthode de calcul |

### Historique

Date d'impression : 4/26/2024

Date d'édition/Date de révision : 4/26/2024

Date de publication précédente : 4/24/2024

Version : 0.11

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies

**Références** : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

## Section 16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.